

/D NNEE 1963 -0- N°464 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret N°432/PR du 11 Septembre 1963 portant
formation du Gouvernement de la République du
Dahomey,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Victorien GBAGUIDI, Ministre des Travaux
Publics et des Transports, assurera l'intérim du Ministre de la
Justice et de la Législation, pendant l'absence de Me Joseph KEKE.

Article 2 - Monsieur Victorien GBAGUIDI, Ministre des Travaux
Publics et des Transports, assurera l'intérim du Ministre des
Finances et des Affaires Economiques, pendant l'absence de
Me Bertin BORNA.

Article 3 - Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 27 Septembre 1963


H. MAGA

Ampliations :

PR	15
AND	2
Cour Suprême	2
Ministres	17
MJL	1
MFAE	1
MTPT	1
SGG	4
JORD	1